

Chargé d'études en contrôle des productions et des transformations animales

RNCP6920 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	212p
Code(s) ROME	A1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/04/2012

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE CORBAS

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le secteur public : Le cœur du métier du Technicien Supérieur en contrôle des productions et des transformations animales (TSCPTA) est l'inspection dans trois domaines complémentaires :

La sécurité sanitaire des aliments : à ce titre il contrôle l'ensemble des filières animales, des produits d'origine animale et des denrées alimentaires en contenant, dans tous les lieux de production, importation, entreposage, transport, transformation ou distribution.

La santé et la protection animales : le TSCPTA contrôle, applique ou fait appliquer les mesures de police sanitaire et de prophylaxie des maladies contagieuses dangereuses pour l'homme ou l'animal ou ayant un impact économique important. Il participe aux dispositifs d'épidémiosurveillance ou d'épidémiovigilance vis-à-vis des maladies émergentes. Il vérifie les conditions d'entretien et de manipulation des animaux au regard des normes en matière de bien-être.

La protection de la nature et de l'environnement : le TSCPTA inspecte les élevages et établissements agro-alimentaires qui présentent des risques de pollution ou de nuisances. Il vérifie l'application de la réglementation en matière de protection de la faune sauvage.

Dans le secteur privé :

En entreprise agro-alimentaire ou en cabinet-conseil, le TSCPTA participe à l'élaboration et à la mise en application du plan de maîtrise sanitaire. Il assure une veille réglementaire et conseille les opérateurs sur la mise en œuvre des dispositions en matière de qualité et d'hygiène. Il participe à la gestion du système qualité et peut conduire des audits internes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées concernent les domaines suivants : - l'inspection sanitaire des établissements agro-alimentaires et de leur plan de maîtrise ;

- l'inspection des produits détenus ou manipulés par ces établissements ;
- le contrôle de l'identification des animaux et de leurs conditions de détention au regard des normes de bien-être ;
- la mise en œuvre des mesures techniques et réglementaires de prévention et de gestion des maladies animales ;
- l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la mise en œuvre des suites administratives et pénales de l'inspection.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les TSCPTA ont leur principal débouché dans la fonction publique d'Etat où ils sont employés sur des statuts d'emploi de Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture, spécialité Vétérinaire. Ils sont principalement affectés en directions départementales des services vétérinaires (DDSV).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Inspecteur, contrôleur Technicien qualité

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury comprend 20 membres, dont 5 sont des personnalités qualifiées extérieures à l'INFOMA.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury comprend : - le directeur de l'INFOMA, président

- un responsable de formation
- un formateur
- un représentant des employeurs issu d'un organisme de contrôles des productions et des transformations animales
- un représentant des salariés issu d'un organisme de contrôles des productions et des transformations animales

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/04/2012

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP257

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

<http://www.infoma.agriculture.gouv.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6920/>